



JUDO · JUJITSU · SELF DÉFENSE · TAISO

## DOSSIER DE PARTENARIAT



*Affilié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées, le Judo Club Sabolien propose, depuis plus de 50 ans, l'enseignement du Judo à Sablé.*

*Art martial et école de la vie, le Judo véhicule des valeurs fondamentales, réunies dans son Code moral. L'amitié, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi, la politesse en sont les fondements et constituent la base de l'enseignement du Judo.*

*Le club intègre également la pratique du Jujitsu, du self défense et du Taïso (remise en activité sportive et préparation aux sports de combats).*

*Grâce au soutien de la Ville de Sablé, le club dispose d'un équipement de premier ordre avec la mise à disposition du Dojo de la Salle omnisport Henri Bonnet. Ceci lui permet d'offrir un large éventail de créneaux horaires, pour tous les publics, tous les âges et toutes les disciplines proposées.*

*En partenariat avec le Comité Départemental du Judo de la Sarthe, le club bénéficie de l'appui d'un enseignant Diplômé d'Etat et propose une pédagogie adaptée à la pratique loisir et à la préparation à la compétition.*

*Grâce à la confiance d'un réseau fidèle d'entreprises partenaires, le Judo Club Sabolien travaille à la promotion et au développement de la pratique de ces différentes disciplines. Cette démarche, fortement qualitative, se traduit par des résultats tangibles, tant en terme d'effectifs que de résultats sportifs.*

*Mais la poursuite de cette action en direction du plus grand nombre nécessite des moyens financiers, humains, techniques...*

*Le Judo Club Sabolien recherche de nouveaux partenaires, animés par les mêmes valeurs que celles que nous enseignons au travers de nos pratiques.*

*Cette recherche ne se traduit pas uniquement par un « simple » don d'argent. Il s'agit de construire, ensemble, un véritable partenariat, basé sur la confiance et l'entraide, inscrit dans la durée.*

*Je me tiens à votre disposition pour envisager le partenariat que nous pourrions construire ensemble. Vous aussi, rejoignez le club des partenaires du Judo Club Sabolien. Je vous en remercie.*

*Jean Claude Plaetevoet,  
Président du Judo Club Sabolien*



# ASSOCIEZ VOTRE IMAGE À CELLE D'UN CLUB DYNAMIQUE ET ANCRÉ DANS LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE.

## Le Judo Club sabolien en quelques mots

➤ **53 ans** de tradition de formation à Sablé. Créé en **1966** par Henri Bonnet, le Judo Club Sabolien est aujourd'hui **l'un des plus anciens du département**. Le club a aujourd'hui étoffé son offre en intégrant le Jujitsu, le Self Defense et le Taïso.

➤ Plus de **5 000 judokas** formés dont près de **50** ont atteint le grade de **ceinture noire**.

➤ En 2018/2019, toutes disciplines confondues, le club comptait **113 licenciés de 4 à 70 ans, hommes et femmes**, issus de **tous les milieux sociaux**. Le Judo Club Sabolien est l'un des clubs comptant le plus grand nombre de licenciés du Département.

➤ **Un rayonnement géographique** qui va bien au delà de la Ville de Sablé. Le judo Club Sabolien rassemble des pratiquants venus de Sablé et de la Communauté de Communes, mais également de la Mayenne et du Maine et Loire.

➤ **Des compétiteurs et compétitrices à l'honneur** dans l'ensemble des tournois et championnats départementaux, régionaux et nationaux. Les jeunes judokas saboliens représentent également le club, tout au long de l'année, dans les tournois amicaux départementaux.

## Une diversité de disciplines enseignées

### ➤ Le Judo

Art martial que l'on traduit par *Voie de la souplesse*, le Judo a été créé au Japon par Jigoro Kano en 1882. Véritable sport éducatif, le Judo permet à chacun de devenir plus adroit, plus souple, plus fort mais aussi d'apprendre à respecter des règles, découvrir l'entraide, évaluer ses forces et ses faiblesses pour progresser.

### ➤ Le Jujitsu et le self defense

Le Jujitsu regroupe des techniques de combat développées par les samourais. Cette méthode de défense est fondée sur le contrôle de soi et celle de l'adversaire. La pratique du Jujitsu, qui exclut la brutalité, permet d'améliorer la condition physique et de développer les aptitudes à répondre à toute agression.

### ➤ Le Taïso

Activité encore méconnue, le Taïso est une méthode moderne d'exercices traditionnels de préparation au Judo. Le Taïso permet d'améliorer son potentiel physique et sa souplesse. Sa pratique est accessible à tous et ne nécessite pas de pratiquer le Judo.

➤ Le Judo Club Sabolien est affilié à la **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées**. La pratique du judo bénéficie de l'enseignement d'un **Professeur Diplômé d'État**.



# DEVEZ-VOUS MécÈNE

## REJOIGNEZ LE CLUB DES PARTENAIRES DU JUDO CLUB SABOLIEN

### Qu'est ce que le mécénat ?

Le mécénat est un soutien (sous forme d'argent, de biens ou de services) apportés par une personne physique ou morale, sans recherche de contrepartie directe ou indirecte, à des associations sportives ou culturelles d'intérêt général dans le cadre d'activités se limitant à une pratique amateur.

**Le mécénat ne se résume pas à un simple don en espèces, il peut prendre différentes formes.**

#### ► Le mécénat par apport financier

Il s'agit d'un apport sous forme de subvention, de cotisation ou tout simplement numéraire.

*C'est la forme la plus classique. Elle donne droit à une déduction fiscale.*

#### ► Le mécénat par apport en nature

Il s'agit de la mise à disposition de moyens matériels, personnels ou techniques. C'est la remise d'un bien inscrit sur le registre des immobilisations, de marchandises en stock ou encore de prestations de services.

**EXEMPLES :** *Le don de lots pour une compétition ; la mise à disposition d'un véhicule pour emmener des judokas à une compétition, un stage ; le prêt d'une salle pour un événement...*

#### ► Le mécénat technologique

Le mécénat technologique consiste à mobiliser le savoir-faire, le métier de l'entreprise.

**EXEMPLES :** *Aider le club à réaliser un film promotionnel, un reportage photos pour son site Internet...*

#### ► Le mécénat de compétences

C'est la mise à disposition des salariés au profit de causes d'intérêt général. A l'inverse du béné-

volat, les salariés sont mis à disposition par la société et sont rémunérés. Ce type de mécénat permet de mobiliser, sensibiliser les salariés autour de causes d'intérêt général.

### Avantages fiscaux

Loi Aillagon du 1<sup>er</sup> août 2003

#### ► Avantages fiscaux accordés aux entreprises au titre du mécénat

La loi n'impose pas de montant minimum de chiffre d'affaires, ni de don. Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de soutenir les projets qu'elle choisit et de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat.

Le mécénat est fiscalement considéré comme un don. Les entreprises peuvent déduire 60 % du don de leur impôt sur les sociétés dans la limite de 5 ‰ (soit 0,5%) de leur chiffre d'affaires HT. Le mécénat en nature peut également être valorisé.

Pour pouvoir bénéficier de ces déductions, l'entreprise doit obtenir de l'association un reçu pour dons. Le Judo Club Sabolien s'engage à fournir toutes les pièces justificatives dans les plus brefs délais.

#### ► En savoir + :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

**Le Conseil d'administration du Judo Club Sabolien se tient à votre disposition pour toute question.**

JUDO CLUB SABOLIEN  
Guichet unique - Rue Pasteur  
72300 SABLÉ SUR SARTHE

► **Contactez le Judo Club Sabolien :**  
[contact@judoclubsabolien.fr](mailto:contact@judoclubsabolien.fr)

► **En savoir + sur le Judo Club Sabolien :**  
[www.judoclubsabolien.fr](http://www.judoclubsabolien.fr)